

SEANCE
Du 05 avril 2022

DELIBERATION

2022/25 - HUMANICITÉ - MÉDIATION SOCIALE – SUBVENTION à CITEO 2022.

En 2015, l'Institut Catholique de Lille, qui poursuit le développement d'Humanicité, situé à Lomme et Capinghem, a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanicité,

Cette expérimentation a été pérennisée depuis 2016, notamment avec l'accompagnement de la Ville de Lille, commune associée de Lomme et, depuis janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanicité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant CITEO dans le cadre d'une convention de prestation.

Depuis sa mise en place, cette démarche de médiation sociale est particulièrement appréciée par les habitants d'Humanicité, en participant notamment à faciliter l'intégration des nouveaux habitants ; mais aussi par l'ensemble des nombreux établissements et leurs résidents.

Au regard des résultats déjà obtenus, afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées de tous (habitants, résidents, usagers, ...) et d'accompagner la vie de ce quartier, notamment dans le cadre des aménagements en cours ou réalisés récemment sur le secteur (travaux Saint-Philibert, aménagement de l'îlot 6, ...), la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, a été sollicitée pour renouveler sa participation financière à ce dispositif.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de coopération 2022 entre Citéo, l'Association Syndicale Libre Humanicité, la Ville de Capinghem et la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention de 10.000 € à Citéo ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 020 - Opération n°1119 - Code Service : NFE.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme